



16ème législature

Question N° : 13976	De M. Kévin Mauvieux (Rassemblement National - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Situation précaire des disc-jockeys (DJs) professionnels	Analyse > Situation précaire des disc-jockeys (DJs) professionnels.
Question publiée au JO le : 19/12/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Kévin Mauvieux interroge Mme la ministre de la culture sur la situation précaire des *disc-jockeys* (DJs) professionnels face à la concurrence déloyale des DJs non déclarés. Ces derniers, en plus de proposer des services à des coûts inférieurs, ne contribuent pas à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), privant les créateurs de leurs droits d'auteur. Cette pratique nuit gravement à l'intégrité économique et culturelle du secteur de la musique. En conséquence, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour soutenir les DJs professionnels et lutter contre le travail non déclaré dans ce secteur.